

---

## **Le monde virtuel de l'assurance et de la gestion des risques**

### **La Commission des services financiers de l'Ontario**

---

Volume 73, Number 3, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1092485ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1092485ar>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

#### ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this document

(2005). Le monde virtuel de l'assurance et de la gestion des risques : la Commission des services financiers de l'Ontario. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 73(3), 421–421.  
<https://doi.org/10.7202/1092485ar>

## Le monde virtuel de l'assurance et de la gestion des risques

### Nous avons visité le site web de la Commission des services financiers de l'Ontario

<http://www.fsco.gov.on.ca>

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), un organisme autonome qui relève du ministère des Finances, a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 1998. Elle regroupe les activités des anciennes Commission des assurances de l'Ontario, Commission des régimes de retraite de l'Ontario et Division des établissements de dépôt du ministère des Finances. Elle se compose de trois parties principales : la Commission ou Conseil, le Tribunal des services financiers, ainsi que le surintendant et son personnel (400 employés), lequel applique la Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario et toutes les autres lois qui confère des pouvoirs ou des fonctions au surintendant.

La CSFO régleme les assurances, les rentes de retraite, les caisses populaires, les credit unions, les coopératives, les courtiers en hypothèque et les sociétés de prêt et de fiducie. Elle a pour mandat de rehausser la confiance du public dans les secteurs réglementés et de faire des recommandations au ministre sur les questions afférentes à ces secteurs.

Le plan du site nous renseigne sur la CSFO et ses différents secteurs financiers, les Règles de pratique et de procédure pour les audiences, l'Ombudsman, les formulaires, les permis, les possibilités d'emplois et les liens.

Le site comprend aussi une section Renseignements pour les consommateurs : publications à l'intention des consommateurs, articles médiatiques de sensibilisation des consommateurs, conseils aux consommateurs, applications des mesures législatives, renseignements financiers liés à l'industrie de l'assurance et plaintes des consommateurs.

On y retrouve aussi une section intitulée Quoi de neuf ainsi qu'une section relative aux diverses publications (Bulletins, Communiqués, Communiqués sur Forum conjoints et autres publications).

---

*Nous invitons les entreprises ou les associations à nous faire connaître leur site.*